



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 17 mai 2024
Nombre de conseillers présents : 31	
Nombre de suffrages exprimés : 35 dont : 4 pouvoirs	

SEANCE DU 27 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de mai à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente de Saint-Genès-du-Retz

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Davis DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Remy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN),

Absents ayant donné un pouvoir :

Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT,

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Catherine CUZIN, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN, Yves RAILLIERE,

Secrétaire de séance : Gilles MAS.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2024-82 : Economie - ZA Julliat Est - Alimentation BT - Auvergne Bâtiment

Finances locales - Contributions budgétaires

Rapporteur : Marc CARRIAS

Un avant-projet des travaux pour l'alimentation Basse Tension (BT) de la parcelle ZI 200 sur la ZA de Julliat-Est à Aigueperse a été réalisé par Territoire d'Energie 63, auquel la communauté de communes est adhérente.

L'estimation des dépenses, correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à 4 500,00 € HT.

Conformément aux décisions prises par son comité le 05 octobre 2002, en application de la loi SRU, TE 63 peut prendre en charge des travaux d'extension basse et moyenne tension pour les besoins propres à la zone aménagée en finançant dans la proportion de 50 % et en demandant à la communauté de communes Plaine Limagne d'apporter le complément soit :

$$4\,500,00 \times 0,50 = 2\,250,00 \text{ € HT}$$

Cette somme sera revue en fin de travaux pour être réajustée en fonction du relevé métré définitif.

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- d'approuver l'avant-projet d'alimentation basse-tension de la parcelle attribuée à Auvergne Bâtiment de la ZA Julliat-Est située sur la commune d'Aigueperse ;
- de confier la réalisation de ces travaux à Territoire d'Energie 63 ;
- de fixer la participation de la communauté de communes Plaine Limagne au financement des dépenses à 2 250,00 € HT et d'autoriser le président à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du receveur de Territoire d'Energie 63 ;
- de prévoir à cet effet les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 31 mai 2024
Le président, Claude RAYNAUD
Original électronique signé électroniquement

